



PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION 2019-2024 POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

DÉCEMBRE 2018



LE DÉPARTEMENT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE LA DRÔME



PLAN 2019-2024

Le nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de la Drôme est lancé.

Construit sur les fondations du Plan précédent, il dessine les contours d'une stratégie ambitieuse visant à résorber l'habitat indigne et informel, à lutter contre la précarité énergétique, à répondre aux besoins d'accompagnement, à définir les conditions d'accès au logement social, ou encore à prévenir le risque d'expulsion.

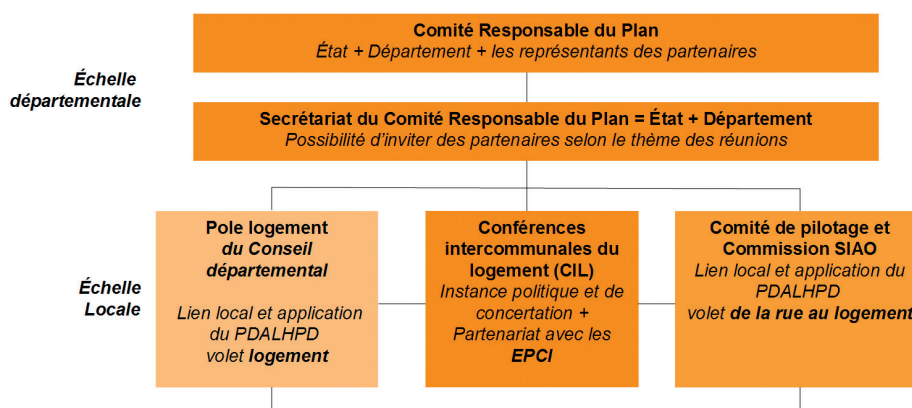
Notre feuille de route est désormais fixée pour les six prochaines années, actant un principe clair : celui du « Logement d'abord ». Elle traduit toute la détermination avec laquelle l'État et le Département agissent de concert pour améliorer les conditions d'habitat des Drômoises et des Drômois les plus fragilisés.

Gouvernance et grands objectifs

Il convient de repenser la gouvernance de manière simplifiée et territorialisée afin de garantir sa mise en œuvre mais aussi de veiller à l'articulation et à la complémentarité de l'ensemble des dispositifs concourant à l'hébergement et au logement des personnes défavorisées.

Le nouveau Plan a pour objectif de simplifier la gouvernance par :

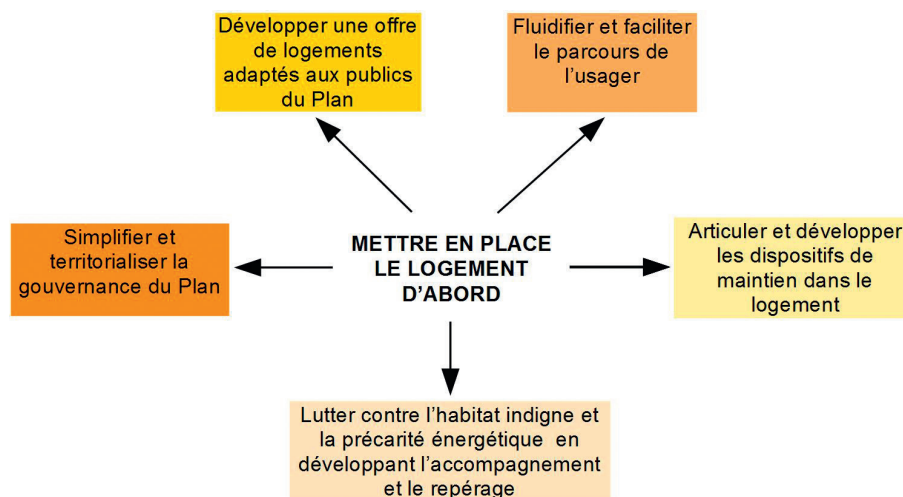
- Des comités restreints facilitant la prise de décision
- La mobilisation d'instances et structures locales existantes
- L'implication des EPCI aux deux niveaux de gouvernance (départementale et locale)



Les orientations stratégiques du PDALHPD 2019-2024 de la Drôme se structurent autour d'une ambition, le « Logement d'abord, et de 5 objectifs stratégiques déclinés en actions globales et mesures opérationnelles.

Les objectifs stratégiques ont servis de base à la concertation avec les partenaires et à la construction des fiches actions.

Ce plan tente de s'articuler avec les autres plans et schémas du département.



Axes stratégiques

AXE 1 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTÉE AUX PUBLICS DU PLAN

Ce premier axe a pour but d'assurer une diversité dans l'offre de logements autonomes et accompagnés afin qu'ils répondent à l'ensemble des publics du Plan quelles que soient leurs difficultés. Il vise également à veiller, par cette diversité, à la fluidité dans le parcours résidentiel.

ACTION N°1 :
développer une offre de logements autonomes abordables et répondant à la demande des publics du Plan

ACTION N°2 :
développer l'offre de logements adaptés avec accompagnement pour prioriser l'accès au logement

ACTION N°3 :
offrir aux publics spécifiques une offre de logements adaptés et accompagnés

Objectifs clés

- 40 % de PLAI dans la programmation de logements sociaux chaque année
- 100 logements à loyer modéré par an dans le parc privé
- 10 sous-locations en file active
- 10 à 12 logements d'insertion par an
- 43 places créées en pension de familles, dont 1/3 en résidences accueil
- 2 structures d'habitat inclusif par an
- 10 à 12 logements par an pour la sédentarisation des gens du voyage

AXE 2 : FLUIDIFIER ET FACILITER LE PARCOURS DE L'USAGER

Cet axe vise à créer les conditions pour un accès le plus immédiat à un logement et fluidifier les dispositifs d'hébergement, en améliorant l'articulation et le fonctionnement des dispositifs et outils qui permettent à une personne sans domicile ou mal-logée d'accéder à un logement décent et adapté à sa situation.

ACTION N°1 :
faire évoluer les centres d'hébergement et les repositionner dans une approche « Logement d'abord »

ACTION N°2 :
optimiser l'orientation des publics du Plan

ACTION N°3 :
renforcer l'accompagnement et améliorer la coordination

ACTION N°4 :
adapter l'offre d'accompagnement des publics souffrant de troubles psychiques afin de répondre à la diversité des besoins

Objectifs clés

- 1 Atelier « Recherche Logement » par EPCI
- Expérimentation du dispositif « chez soi d'abord » auprès de 12 personnes
- Expérimentation d'un accompagnement au maintien des publics souffrant de troubles psychiques auprès de 5 à 6 personnes

AXE 3 : ARTICULER ET DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le but de cet axe est de renforcer les moyens visant au maintien des personnes dans le logement et de prévenir les expulsions en favorisant l'articulation des dispositifs existants et l'échange, à travers :

- le renforcement de la connaissance des outils existants par les ménages et les professionnels
- les mesures d'accompagnement et les aides au maintien
- les instances de prévention des expulsions et facilitant les mutations
- des mesures pour répondre à la situation spécifique des ménages en difficultés dans le parc privé

ACTION N°1 :
faire connaître
les dispositifs de maintien
dans le logement
aux publics du Plan

ACTION N°2 :
mieux articuler
les dispositifs de maintien
dans le logement pour
prévenir les expulsions

ACTION N°3 :
maintenir les publics
fragiles dans le parc privé

Objectifs clés

- Mise à disposition d'un guide des dispositifs d'accès et de maintien dans le logement aux professionnels du social
- Organisation d'un groupe de travail avec les usagers afin de définir les meilleurs moyens de communication pour toucher les publics en situation d'expulsion.
- Réorganisation de la CCAPEX
- Expérimentation de la MASP 3 sur 10 situations
- Expérimentation de la démarche d'accompagnement proactif auprès de 30 ménages en situation d'impayé de loyer dans le parc privé

AXE 4 : LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN DÉVELOPPANT L'ACCOMPAGNEMENT ET LE REPÉRAGE

Cet axe rassemble la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique. Il donne une priorité aux actions d'accompagnement et de repérage qui représentent les enjeux essentiels identifiés dans le bilan. Il vise également à améliorer les partenariats et la visibilité des dispositifs existants.

ACTION N°1 :
renforcer le repérage
des situations d'habitat
indigne et de précarité
énergétique et identifier
les besoins

ACTION N°2 :
accompagner les publics
vers le logement économe,
digne et décent

ACTION N°3 :
faire connaître les actions
de lutte contre l'habitat
indigne et la précarité
énergétique

Objectifs clés

- Dispositif précarité énergétique mis en place et réalisation d'une centaine de diagnostics par an
- Totalité du département couvert par un ou plusieurs dispositifs d'accompagnement des situations d'incurie
- Publier le guide « Qui fait quoi ? » avant la fin du Plan

BILAN PDALHPD 2014-2018

Le nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 est construit sur les fondations du Plan précédent. Il a été élaboré sur la base d'une évaluation du PDALHPD 2014-2018 et d'une analyse territoriale de la Drôme.

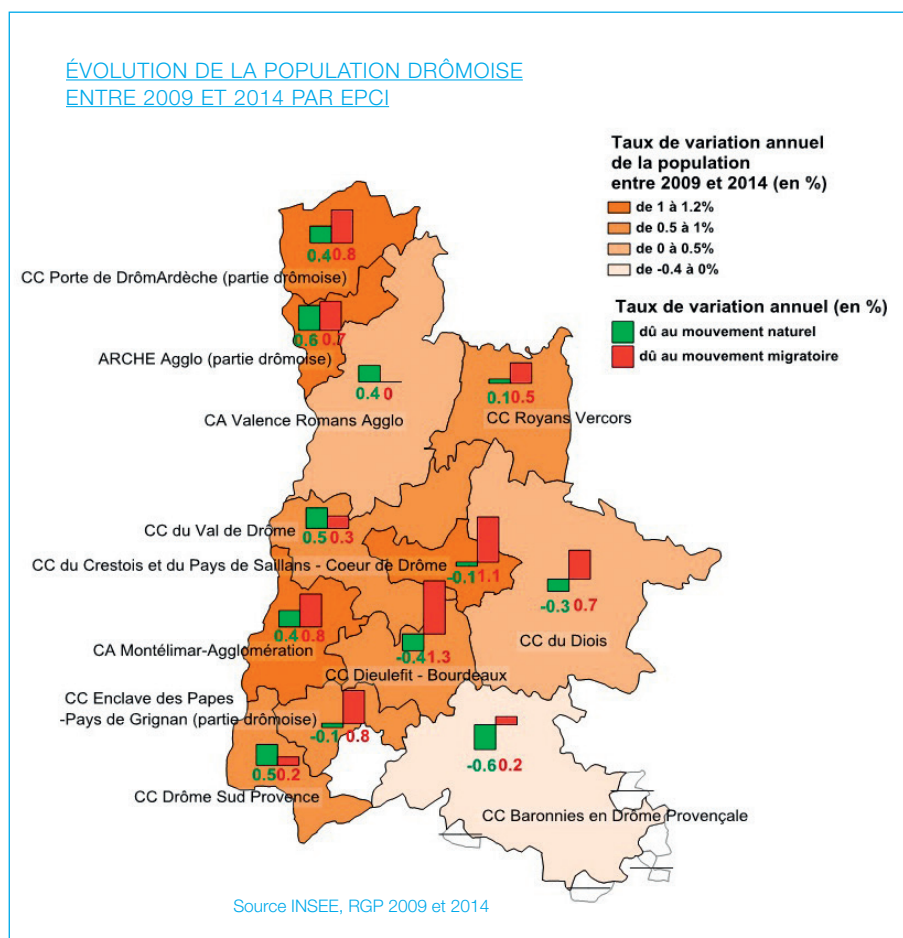
Il est le fruit d'un partenariat solide entre les services de l'État, ceux du Département de la Drôme et les acteurs de l'habitat, mobilisés pour garantir l'un des droits les plus fondamentaux de nos concitoyens : celui d'accéder à un logement décent.

Ce bilan a fait l'objet d'une large concertation. C'est sur les enseignements de cette démarche participative que le PDALHPD a été élaboré et construit.

Analyse territorialisée de la précarité, de l'offre et des besoins dans la Drôme

Le Département de la Drôme (504 637 habitants) présente de forts contrastes entre les vallées du Rhône et de l'Isère très urbanisées et fortement peuplées et une partie plus montagneuse à l'Est : Vercors, Diois, Baronnies.

Il se compose de 12 EPCI et se caractérise par une croissance démographique (+0.7 % entre 2009 et 2015) équivalente à celle de l'ancienne Région Rhône-Alpes. La Drôme possède un nombre important de quartiers politique de la ville.

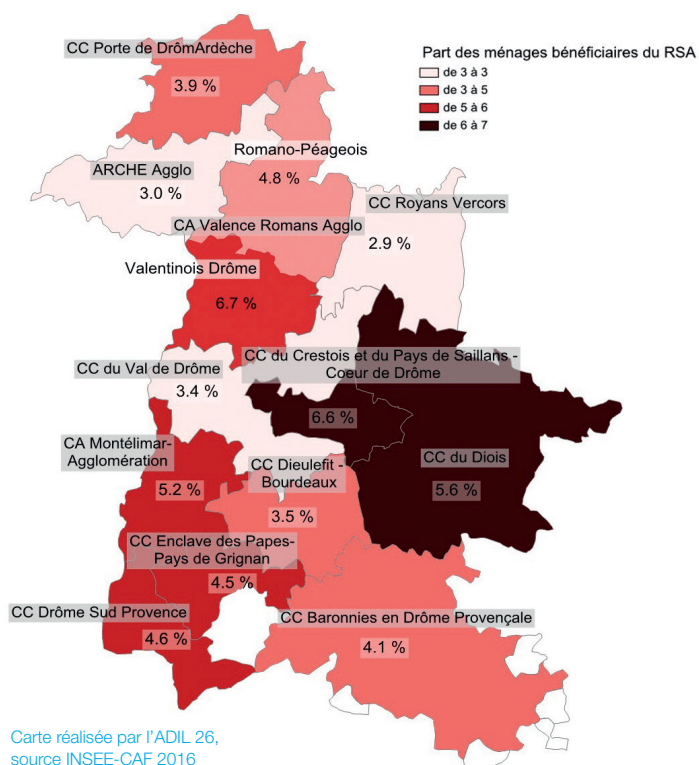


La population drômoise se caractérise par les difficultés suivantes :

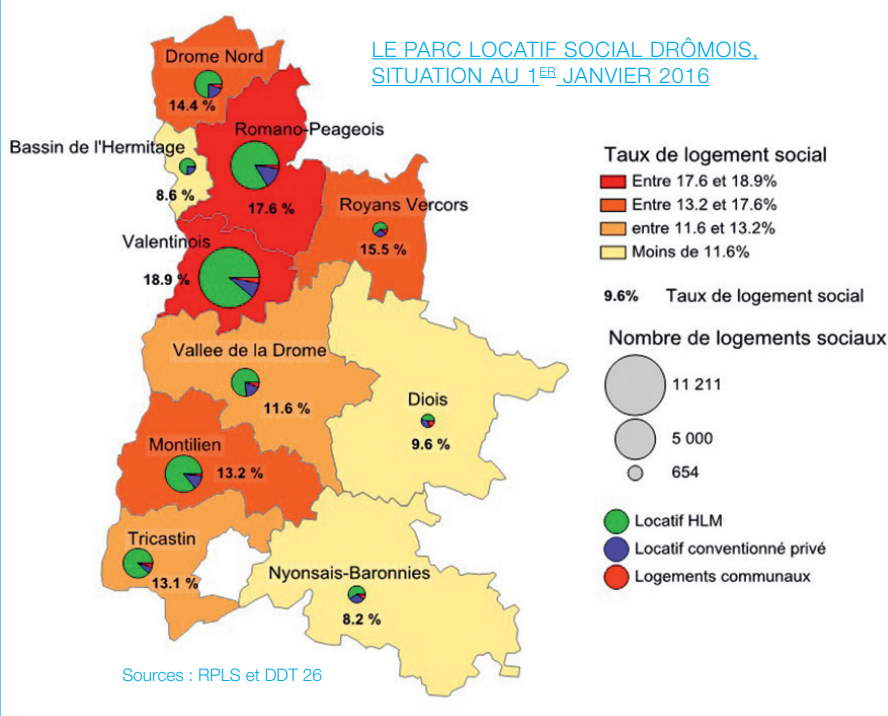
- 13,3 % de ménages drômois bénéficiant de minima sociaux,
- une forte proportion de bénéficiaires du RSA,
- un taux de chômage de 9,8 % en 2017.

L'Est du territoire drômois présente une population sous le seuil de pauvreté très importante par rapport au reste du territoire. Les populations bénéficiaires du RSA sont principalement localisées dans les grandes villes, au sud et à l'est de la Drôme, en milieu rural et montagnard.

PART DES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRES DU RSA



Source : CAF MSA au 31/12/2016






LE PARC LOCATIF SOCIAL DRÔMOIS, SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2016

La Drôme dispose de 15.2 % de logements sociaux, essentiellement situés dans le Valentinois et le Romano-péageois, mais aussi dans le Royans-Vercors et Nord-Drôme. Le parc de logements sociaux est moins représenté dans le Sud de la Drôme.

Le système d'hébergement se compose de 456 places hors celles réservées aux demandeurs d'asile et aux réfugiés, en progression par rapport à 2013.

Pour l'année d'exercice 2016, le SIAO a réceptionné 7 255 appels au titre du 115 et près de 3 850 personnes ont demandé à bénéficier d'un hébergement ou d'un logement.

Bilan des actions du PDALHPD 2014-2018

	Axe 1 : Gouvernance	
	<ul style="list-style-type: none"> - Des instances trop lourdes et nombreuses - Un contexte de changement de la politique Logement 	
	Axe 2: Accès à l'hébergement et au logement	
	<ul style="list-style-type: none"> + Une offre en hébergement en progression 	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions pour l'orientation des publics vers le logement en régression
	Axe 3: Offre, Programmation	
	<ul style="list-style-type: none"> + Une offre de logements sociaux et dans le parc privé en développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions pour le logement accompagné et pour le logement des publics spécifiques en régression
	Axe 4: Prévention des expulsions	
	<ul style="list-style-type: none"> + De nombreux dispositifs et instances existent 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fragilisation de certains d'entre eux (notamment commissions locales)
	Axe 5: Lutte contre Habitat Indigne	
	Axe 6: Lutte contre la précarité énergétique	
	<ul style="list-style-type: none"> + Une forte progression dans l'ensemble des actions. Deux enjeux identifiés sur le repérage des situations et l'accompagnement des personnes 	

L'offre de logements accompagnés représente, en 2018, 2052 solutions logement pour les publics du Plan, en stagnation par rapport à 2015. On observe une recomposition de l'offre :

- une stabilité du nombre de logements en résidence sociale,
- une augmentation des logements en AIVS et des logements d'insertion,
- une baisse des logements intergénérationnels et des logements en sous-location.

Le règlement du FULH a été modifié et son instruction a été externalisée, provoquant une baisse du nombre de personnes aidées en 2017, mais qui tend à remonter en 2018.

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat se répartissent en deux types :

- la lutte contre l'habitat indigne, dont le principal dispositif est le PIG LHI qui permet en moyenne d'identifier une centaine de situations par an et d'en traiter près de 150,
- la lutte contre la précarité énergétique, dont le dispositif principal est le programme « Habiter Mieux » qui permet de traiter en moyenne 566 situations chaque année.

Les enjeux stratégiques du bilan

- Simplifier et territorialiser la gouvernance du Plan
- Développer une offre de logements adaptée aux publics du Plan
- Fluidifier et faciliter le parcours de l'utilisateur
- Articuler et développer les dispositifs de maintien dans le logement
- Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique en développant l'accompagnement et le repérage

Glossaire

AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
ARL	Atelier de Recherche de Logement
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCM	Commission Coordination Maintien
CES	Commission d'Examen des Situations
CESP	Commission d'Examen des Situations Prioritaires
EMPP	Equipe Mobile Précarité Psy
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
FULH	Fonds Unique Logement et Habitat
Loi ALUR	Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MOUS	Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PIG LHI	Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI-SIAO	Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation



LE DÉPARTEMENT

